

Grille des tarifs " chasseur de terrain "
Terrain artisanal, commercial, agricole et industriel

Ce barème représente le montant maximum de nos honoraires sur les transactions de terrains à bâtir.

Les honoraires comprennent la mise en publicité, les visites, la rédaction du compromis de vente et le suivi de dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique. Aucun honoraire ne sera perçu avant la signature de l'acte authentique chez le notaire. L'agence s'engage à ne pas manier des fonds.

Montant de la transaction	Terrain à bâtir
< 60 000€	9,6% TTC*
De 60 000 à 500 000 €	8,4% TTC
Au-dessus de 500 000€	7,2% TTC

**Peu importe le montant de la transaction, le montant de la commission sera minimum de 3 000€.*

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les pièces écrites.

Nos honoraires se calculent sur le prix de vente.

Mise à jour le 15.04.2022